

# Ma convention de stage 2ndeGT

## OÙ ?

Je trouve ma convention :

- sur le site du lycée  
- et dans l'espace partagé  
de l'ENT. .

## QUAND ?

Je rends ma convention  
pour le **mardi 20 mai 2025**  
au plus tard en 3  
exemplaires.

Ma convention signée me sera  
restituée **entre le 29 mai et le 3  
juin 2024** après signature de la  
Direction

## ATTENTION

Pour que la convention soit validée et  
signée par la Direction, on doit y trouver  
impérativement :

- Le numéro de SIRET de la société  
(sauf stage dans la fonction publique)
- la signature du responsable/tuteur de  
stage
- la signature des responsables légaux  
de l'élève
- la durée hebdomadaire du stage n'excède  
pas les 35H00

## QUI ?

Je remets les 3 exemplaires  
de la convention à **mon  
professeur principal**

**ATTENTION** Les conventions mal  
renseignées ou signées de façon  
incomplètes ne seront pas valables  
et ne sauraient donner lieu à un  
stage.